



00:00 - 25 juin 2014 par Jean-Paul Bombaerts

Les communes ont considérablement augmenté leurs taxes en 2014

Les communes se retrouvent face à plusieurs défis d'ordre financier, dans un contexte où elles sont tenues de limiter leur niveau d'endettement.

Financement des pensions des fonctionnaires communaux, réforme des services d'incendie, pression accrue sur les CPAS suite à la limitation des allocations de chômage: autant de défis auxquels les communes devront faire face dans les prochaines années. Et ce dans un contexte budgétaire étriqué dicté par le Pacte de stabilité européen. Ce ne sont pas les motifs d'inquiétude qui manquent à la lecture du rapport de Belfius (la banque des communes), qui dresse chaque année un état des lieux des finances locales et dont voici les principales tendances.

Les impôts communaux augmentent. La fiscalité locale a augmenté de 6,6% entre 2013 et 2014. C'est presque le double par rapport à la législature précédente (2007-2012) où la hausse avait été de 3,8% seulement par an en moyenne. Ce sont les taxes spécifiquement locales qui ont le plus augmenté: + 11,7%. La fiscalité additionnelle classique a quant à elle nettement moins progressé: + 5,4% pour le précompte immobilier et + 5,2% pour les additionnels à l'impôt des personnes physiques.

D'une région à l'autre, on note toutefois des différences importantes. Le Bruxellois paie en 2014 en moyenne 230 euros de taxes locales (+ 4,3% par rapport à 2013). Les tarifs de stationnement sont la principale cause de cette augmentation. En Wallonie, les communes ont surtout ciblé les déchets. Au total, le contribuable wallon paie 141 euros de taxes locales chaque année (+ 7,5% par rapport à 2013). Le contribuable flamand, lui, s'en tire avec 107 euros par an seulement, même si ce montant est supérieur de 15% par rapport à 2013. Les secondes résidences sont surtout visées par les hausses d'impôts locaux au nord du pays.

La bombe des pensions. C'est un des deux grands enjeux financiers auxquels les communes sont confrontées et qui explique en partie ce besoin de recettes nouvelles. Depuis quelques années, le personnel contractuel est en train de supplanter les statutaires (voir graphique). Alors que les pensions des contractuels sont financées par le régime général de la pension légale, les statutaires, eux, ont un régime particulier: les statutaires actifs financent les pensions des statutaires retraités. Inutile de faire un dessin: avec la diminution du nombre de statutaires, le financement des retraites ne pourra plus être assuré.

À moins de relever les taux des cotisations. Tel est le but de la réforme actuellement en cours, mais qui alourdit d'autant la charge financière qui pèse sur les communes.

Le carcan du Pacte de stabilité. L'autre défi majeur pour les communes, c'est l'assainissement budgétaire imposé par les instances européennes dans le cadre du Pacte de stabilité. Pour rappel, l'entité Belgique est tenue de dégager un excédent budgétaire de 0,6% du PIB en 2016. Seule consolation, "les finances communales évolueront au moins ces deux prochaines années dans un contexte d'inflation basse et de taux d'intérêt bas", note Geert Gielens, économiste en chef chez Belfius.

Les communes affichaient un déficit d'1 milliard d'euros en 2012, soit 0,4% du PIB. "Ce besoin de financement est exclusivement imputable à la réalisation des investissements particulièrement élevés lors de la dernière année de la législature communale et non à un déficit d'exploitation", fait remarquer Arnaud Dessoy, économiste chez Belfius. En 2013, le déficit est redescendu à 0,2% du PIB, grâce surtout à une réduction des investissements (-260 millions d'euros).

E Pressions démographiques. Les communes sont lourdement impactées par la croissance de la population, surtout dans les grandes villes, où se concentre l'immigration.

Cela signifie qu'il faudra prévoir des capacités supplémentaires dans les écoles, dans les structures d'accueil de la petite enfance, dans le logement social et dans la mobilité. Les CPAS, eux, se retrouveront confrontés à des demandes d'aide (revenu d'intégration) de plus en plus nombreuses. "Or, les CPAS vont déjà subir les effets des restrictions apportées par le gouvernement fédéral aux allocations de chômage", rappelle Arnaud Dessoy.

Mais le choc démographique touche aussi les aînés. Le vieillissement de la population nécessitera de revoir à la hausse les capacités d'hébergement dans les maisons de repos ainsi que pour les services d'aide à domicile.

E La police à Bruxelles coûte cher. Outre les CPAS, les zones de police sont également tributaires pour partie du financement apporté par les communes.

Celles-ci consacrent environ 30% de leurs dépenses d'exploitation aux zones de police (38% en Région bruxelloise). À Bruxelles, la dotation aux zones de police représente 294 euros par habitant, contre 125 euros en Wallonie et 145 euros en Flandre.

E La dette augmente, surtout à Bruxelles. La dette de l'ensemble des communes s'élève à 14,7 milliards d'euros, soit 4,1% du PIB belge. Ou encore 1.396 euros par habitant. Là aussi, on observe des disparités régionales (voir tableau). Depuis 2011, la dette a moins progressé en Flandre (+ 1,4%) qu'en Wallonie (+ 4,9%) et à Bruxelles (+ 10,1%). On observe toutefois une amélioration qualitative, avec un recul de la dette d'assainissement par rapport à la dette d'investissement.

E Nouveau cadre comptable en Flandre. Suite aux différentes réformes institutionnelles, les communes flamandes sont désormais soumises à un nouveau cadre comptable qui les oblige à fonctionner dans une perspective pluriannuelle. Elles sont notamment obligées d'afficher une marge d'autofinancement positive à la fin du plan pluriannuel (soit en 2019). En d'autres termes, elles doivent s'assurer une capacité de financement suffisante pour couvrir les charges de la dette, ce qui limite leur marge de manoeuvre à court terme. Cela rendra d'autant plus hasardeux à l'avenir les comparaisons interrégionales.

Express

Les communes seront confrontées à deux défis majeurs au cours des prochaines années: les pensions du personnel statutaire et l'effort d'assainissement budgétaire imposé par l'Europe.

Accessoirement, elles devront assumer les conséquences de la croissance démographique dans les villes et du vieillissement de la population.

Pour dégager de nouvelles recettes, chaque Région choisit ses cibles: le parking à Bruxelles, les déchets en Wallonie et les secondes résidences en Flandre.